

À Monsieur le Recteur de l'académie de Poitiers
(Copie à l'association 2LPE et copie à la presse locale)

Monsieur le Recteur,

Enseignants au lycée Nelson Mandela de Poitiers, nous accueillons depuis plusieurs années, dans le cadre d'un projet académique d'inclusion d'élèves sourds en établissements publics non spécialisés, des élèves sourds dans nos cours.

Force est de constater que les conditions d'accueil de ces élèves, qui n'étaient déjà pas pleinement satisfaisantes, se sont considérablement dégradées en cette rentrée d'année scolaire 2024-2025.

En effet, les élèves sourds bénéficiaient l'année dernière de la présence d'un interprète pour la plupart de leurs cours. Aujourd'hui, cet accompagnement se réduit à un peu plus de la moitié de ces heures.

Faut-il rappeler qu'un élève sourd sans interprète est un élève qui n'a accès, lors d'un cours, qu'à ce que le professeur écrit au tableau, soit à une part infime et dérisoire du contenu de l'enseignement délivré aux autres élèves ?

Il y a ici rupture scandaleuse de l'égalité dans le droit à la scolarité.

Aucun des enseignants de notre équipe pédagogique n'est formé en langue des signes et aucun moyen particulier n'est envisagé dans notre établissement pour compenser ces manquements. Sous couvert d'un discours officiel de politique volontaire d'inclusion, il s'agit donc dans les faits d'un processus d'exclusion et de maltraitance des élèves en question. Les enseignants sont démunis, les familles en colère, et les élèves entendants, qui subissent eux aussi les conséquences de ces conditions d'accueil déplorables, ne comprennent tout simplement pas comment une telle iniquité est possible.

Pour rappel, la loi du 11 février 2005 comme les articles du code de l'Éducation garantissent aux personnes handicapées, y compris les jeunes sourds, le droit à l'accessibilité à la même éducation que les autres, et prévoient pour ce faire des dispositifs adaptés à leurs besoins : interprétation en langue des signes, supports pédagogiques particuliers, formation des enseignants concernés, aides techniques appropriées, etc.

Ce droit est pour l'instant bafoué.

Nous demandons dès lors que soient mis en place de manière urgente les moyens indispensables à l'inclusion des élèves sourds dans notre établissement, à savoir :

- présence d'interprètes en LSF pour l'ensemble des séances d'enseignement ;
- dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les élèves (emploi du temps adaptés, ateliers, mise en place de cours de français écrit particuliers...);
- décharge de service et formation pour les enseignants impliqués dans ces dispositifs afin de leur donner les moyens d'adapter leur enseignement à ce public.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, à notre respectueuse considération et notre réel attachement à un service public de qualité et juste pour toutes et tous.

Pour les enseignants du lycée Nelson Mandela impliqués
Section syndicale SNES-FSU du Lycée Nelson Mandela
Section syndicale FNEC-FP-FO du lycée Nelson Mandela